

La chasse au bruit est ouverte

VACARMES en tous genres, raffuts effrénés et cacophonies de voisinage n'ont qu'à bien se tenir. La mairie de Palaiseau entend en effet faire du bruit l'ennemi public numéro 1 sur son territoire.

Première mesure : un arrêté vient d'être adopté en conseil municipal. Il proscriit « tous les bruits causés sans nécessité », et invite les établissements ouverts au public (bars, MJC...) à prendre toutes les mesures utiles afin de ne pas troubler la quiétude du voisinage. Les riverains se voient également imposer des horaires en matière de bricolage ou de jardinage bruyant. Jusqu'au dépôt de verre, lui aussi limité dans le temps.*

Des dispositions loin d'être superflues, les nuisances sonores étant identifiées par bon nombre d'habitants comme le principal désagrément de la vie citadine. Il y a trois ans, la

mairie avait lancé un vaste plan bruit, dont les actions sont aujourd'hui en train d'être mises en œuvre. Au total, 260 000 € ont été débloqués sur trois ans.

Avant la répression, l'heure est actuellement à la sensibilisation. Propriétaires d'un sonomètre, cinq agents municipaux sont désormais assermentés. Ils sont par ailleurs chargés d'établir une carte du bruit sur la ville. Il y a deux ans, un agent a en outre été spécialement affecté à l'étude des plaintes des riverains contre les nuisances sonores.

Les agents municipaux sont armés de sonomètre

Résultat : l'an dernier, sur un total de 37 signalements, les plus nombreux (22 %) concernaient les avions, suivis par les chiens et les deux-roues. Pour les premiers, la mairie ne peut pas grand-chose. En revanche, elle s'est attaquée aux autres sources. A commencer par... les siennes. Ainsi, la menuiserie municipale a fait l'objet d'aménagements. Idem pour les groupes scolaires Joliot-Curie, Paul-Langevin et Epine-Montain, dont l'isolation a été revue. Les souffleuses qui permettent le ramassage des feuilles en automne, dont le courant d'air titille les oreilles des riverains, ont été

changées. Dernière nouveauté : les entreprises répondant aux appels d'offres pour des marchés publics devront respecter des critères très précis, par exemple en limitant les marches arrière des engins, dont l'avertisseur sonore est difficilement conciliable avec une grasse matinée.

Au final, les récalcitrants n'ont plus que quelques mois pour changer leur comportement. Ensuite, les policiers municipaux sortiront le carnet à souche, notamment contre les deux-roues dont l'échappement n'est pas aux normes.

NICOLAS JACQUARD

* *Horaires pour le jardinage et le bricolage : de 8 heures à 19 heures du lundi au samedi et de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés. Pour le dépôt de verre : de 8 h 30 à 21 heures du lundi au vendredi et de 10 heures à 21 heures les samedis, dimanches et jours fériés.*



Grâce à l'utilisation de sonomètre, une carte du bruit de la ville va être établie. (LP/PHILIPPE LAVIEILLE.)



Robert s'est installé à l'entrée nord de la ville. Hélas, la A 10 passe quasiment sous ses fenêtres et des avions survolent sa maison toutes les minutes. (LP/N.J.)

« C'est la principale nuisance »

ROBERT BRIÈRE, 63 ans, habite rue Jules-Verne à Palaiseau

LE BRUIT, cela fait plusieurs décennies que Robert Brière connaît. Très exactement depuis qu'il a emménagé à Palaiseau. « A l'époque, j'habitais près de la caserne des pompiers. On entendait déjà l'autoroute voisine. » Rien de comparable avec la situation vécue aujourd'hui par ce retraité. Il y a seize ans, Robert et sa famille ont en effet déménagé pour s'installer à l'entrée nord de la ville. Résultat : non seulement la A 10 passe quasi-

ment sous ses fenêtres, « mais il y a surtout les avions, toutes les minutes ». Et pas question de s'y habituer, même avec le temps. « L'hiver, ça va encore grâce au double vitrage, mais l'été, c'est intenable si l'on veut manger sur la terrasse. » Alors, pour ce jeune grand-père, inutile de dire que l'initiative de la mairie est plutôt bien perçue.

« C'est sûr que le bruit est ici la principale nuisance, reconnaît Robert Brière. C'est bien

qu'il y ait une volonté de lutter contre. Après, tout est question de moyens. Par exemple, je crois savoir qu'il existe des murs antibruit constitués de pneus de voitures usagés. Ce serait autre chose que ceux que nous avons, mais ça coûte cher. Et puis, c'est bien qu'ils s'attaquent aux pots d'échappement des scooters. Ils montent la rue dans un boucan d'enfer. Beaucoup ne sont pas aux normes. »

N.J.